

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Bernard Borel demandant des explications au sujet du blé OGM cultivé en secret à Pully

1 RAPPEL

1.1 Développement

La problématique de l'utilisation d'OGM dans les produits agricoles est un sujet délicat et qui préoccupe la population. D'ailleurs le Grand Conseil et le Conseil d'Etat en sont bien conscients. C'est ainsi qu'on apprend cette semaine que, favorable au projet fédéral d'allongement du moratoire sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), le Conseil d'Etat approuve le projet de recourir au droit d'initiative cantonal auprès de la Confédération. Le Conseil d'Etat adhère ainsi au projet de décret élaboré par la commission du Grand Conseil à la suite de l'initiative de la députée Nicole Jufer Tissot. Si ce décret est adopté par le Grand Conseil, le canton invitera l'Assemblée fédérale à modifier la loi sur le génie génétique pour prolonger d'au moins trois ans le moratoire sur les OGM dans l'agriculture.

Cela n'empêche pas que la population apprend par hasard, tout récemment, le démarrage de la plantation de blé OGM à Pully, dans le cadre du PNR59. M. Arnold Schori, chercheur sur le site de Pully, parle de recherche publique totalement indépendante. Or, le professeur Gruissem, qui a fait la demande auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) travaille (ou a travaillé) comme consultant pour Monsanto et Syngenta, multinationales très actives dans les OGM, comme confirmé sur son site web. On se souvient par ailleurs des études scientifiques menées pendant des années par un professeur de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Genève niant la nocivité de la fumée passive et dont les liens avec l'industrie du tabac n'ont été découverts que très tardivement.

C'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes :

1. Quelle est la nature exacte des liens entre le professeur Gruissem et son équipe et des intérêts privés ?
2. Pourquoi la mise en terre du blé OGM n'a-t-elle fait l'objet d'aucune communication officielle ?
3. Quel est le mandat précis de l'agence de communication Scitec-media engagée dans le cadre du PNR59 ?
4. Est-il vrai que des visites de classes et des courses d'école sont prévues sur le site de Pully ?
5. Si oui, quel concept de communication, quel matériel pédagogique et quel message seront transmis à ces jeunes visiteurs ? Comprendront-ils la position des opposants ?

Merci de me répondre dans les délais légaux.

Souhaite développer.

Aigle, le 31 mars 2009. (Signé) Bernard Borel

2 RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat tient tout d'abord à bien faire la distinction entre le moratoire interdisant l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture et cet essai de dissémination expérimentale de blé transgénique conduit par la Station fédérale de recherche agronomique Agroscope Changins-Wädenswil ACW, sur son domaine expérimental de Caudoz à Pully. Si l'utilisation d'OGM dans l'agriculture est actuellement interdite en Suisse, on ne peut toutefois totalement occulter le fait que des millions d'hectares sont régulièrement mis en culture d'OGM chaque année de par le monde. Il importe par conséquent de bien comprendre le comportement de ces OGM végétaux, ne serait-ce que pour disposer des moyens scientifiques de pouvoir contrôler le moratoire décidé sur le territoire suisse alors que les OGM sont à nos portes. C'est en particulier le rôle que doit pouvoir tenir Agroscope dans le cadre de son mandat de police auprès de la Confédération.

Cet essai a donc été autorisé par la Confédération (par l'Office fédéral de l'environnement) en tant que dissémination expérimentale au sens de l'article 17 de l'ordonnance fédérale sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (ODE).

Dans sa réponse à l'interpellation de M. le Conseiller national Josef Zisyadis sur le même thème, le Conseil fédéral vient du reste d'expliquer qu'il avait décidé, le 2 décembre 2005, de lancer le programme national de recherche "Utilité et risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées" (PNR 59) dont la réalisation a été confiée au Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS). Le programme comporte 29 projets de recherche qui s'articulent autour de trois axes thématiques ("Biotechnologie végétale et environnement", "Aspects sociaux, économiques et politiques" et "Evaluation du risque, gestion du risque et procédures de prise de décisions"). La dissémination expérimentale de blé transgénique à Pully constitue, avec l'essai conduit à Reckenholz dans le canton de Zurich, un élément important du PNR 59. Ces essais sont menés par une affiliation d'équipes de recherche ("consortium-blé.ch") des instituts de biologie végétale et sciences de l'environnement de l'Université de Zurich, de l'institut des sciences végétales de l'EPFZ, d'autres partenaires universitaires des universités de Bâle, Berne, Lausanne et Neuchâtel et des stations de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART et Agroscope Changins-Wädenswil ACW.

Vu que le Tribunal administratif fédéral a rejeté, en novembre 2008, un recours contre les essais en plein champ de Pully, les essais ont pu commencer le 17 mars 2009 par la dissémination du blé. Parallèlement à l'essai lancé au printemps 2008 à Reckenholz (et prolongé par un nouveau semis le 19 mars 2009), l'essai de Pully permet d'étudier les plantes transgéniques et leur interaction avec l'environnement dans un site présentant d'autres conditions que celui de Reckenholz, ce qui dégagera des résultats mieux étayés et plus représentatifs.

2.1 Réponses aux questions de Monsieur le Député Bernard Borel

1. Quelle est la nature exacte des liens entre le professeur Gruissem et son équipe et des intérêts privés ?

Il est fréquent que les chercheurs des écoles polytechniques fédérales et des universités entretiennent des relations avec l'industrie privée. Ces relations sont du reste profitables à la capacité d'innovation de la recherche et de l'économie suisses, à l'exemple des projets Alinghi et Solar Impulse. Dans le cas présent, il s'agit cependant d'un mandat de recherche ordonné et financé par la Confédération, dans le cadre du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), sur

la base de critères strictement scientifiques. Les acteurs impliqués dans cette recherche publique ont donc été appelés à réaliser le projet en question indépendamment de tous liens qu'ils peuvent entretenir par ailleurs avec le secteur privé.

2. Pourquoi la mise en terre du blé OGM n'a-t-elle fait l'objet d'aucune communication officielle ?

Le semis en question a fait l'objet d'un communiqué de presse publié le jour même par Agroscope Changins-Wädenswil ACW, soit le 17 mars 2009. Les opérations ont de plus été suivies en direct par la télévision et la radio suisse romande, ainsi que par plusieurs journalistes de la presse écrite.

3. Quel est le mandat précis de l'agence de communication Scitec-media engagée dans le cadre du PNR59 ?

En règle générale, tout PNR consacre une part de son budget (entre 5 et 10 %) à la communication, à l'organisation de manifestations d'information et au transfert de connaissances. Le FNS mandate à cet effet des chargés de valorisation. Ceux-ci travaillent sur la base d'un contrat, assument des fonctions clairement définies et sont subordonnés au comité de direction scientifique du PNR concerné. Comme pour tous les PNR, la communication du PNR 59 vise à faire connaître les résultats scientifiques obtenus et n'a pas pour mission d'assumer des fonctions politiques quelconques au-delà de cette mission de valorisation.

4. Est-il vrai que des visites de classes et des courses d'école sont prévues sur le site de Pully ?

Les milieux intéressés (riverains, scientifiques, professionnels, écoles, etc.) peuvent s'adresser à la Station de recherche ACW de Changins. Dans la mesure des disponibilités, et sur réservation, il est également possible de visiter les essais. Aucune visite destinée aux écoles n'a cependant eu lieu et la demande d'un enseignant de la région lausannoise ne s'est pas concrétisée.

5. Si oui, quel concept de communication, quel matériel pédagogique et quel message seront transmis à ces jeunes visiteurs ? Comprendront-ils la position des opposants ?

Compte tenu de la réponse à la question précédente, qui est négative et à laquelle le Conseil d'Etat se permet de renvoyer, cette question est par voie de conséquence sans objet.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 19 août 2009.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean